



המשרד לקליטת העלייה MINISTÈRE DE L'INTÉGRATION

FRANÇAIS

אחיות



Infirmières

עיצוב: סטודיו הראל

צרפתית

אחיות



המשרד
לקליטת
העלייה

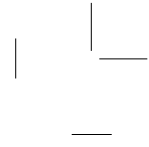
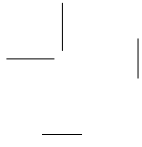


מדינת ישראל

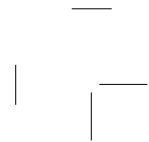
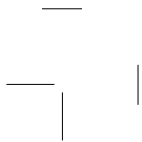
הופק על ידי
אגף מידע ופרסום
המשרד לקליטת העלייה
רחוב הלל 15 ירושלים 94581
כל הזכויות שמורות ©
ירושלים

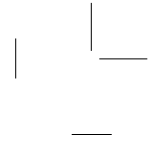
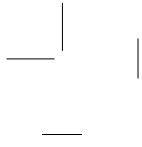
Dept. des Publications
Ministère de l'Intégration
Section française
15 rue Hillel, Jérusalem 94581
Tous droits réservés ©

www.moia.gov.il
e-mail: info@moia.gov.il



INFIRMIERES |





Département des publications

Directrice : Ida Ben-Chétrit

Section française :

Rédactrice : Carole Dana-Picard

Jérusalem 2006 ©

N° de catalogue : 0901606010

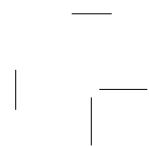
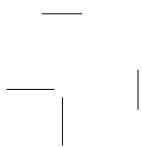
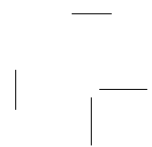
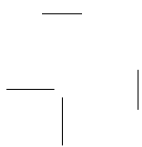
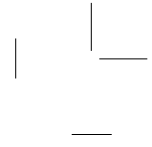
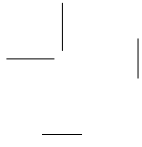


Table des matières תוכן העניינים

Le système de santé en Israël	5	מערכת הבריאות בישראל
Processus d'intégration dans la profession	7	קליטה מקצועית
1. Etude de l'hébreu	7	לימודי עברית
2. Processus de reconnaissance des diplômes	9	הכרת דיפלומות
3. Obtention du permis d'exercer, examen obligatoire	10	רשיון עבודה
Recherche d'un emploi	12	חיפוש עבודה
Salaire et conditions de travail	14	תנאי עבודה ושכר
Les études d'infirmières en Israël	16	לימודי סיעוד בישראל
L'office des étudiants	18	מינהל הסטודנטים
Adresses et numéros de téléphone utiles	23	כתובות וטלפונים



Le système de santé en Israël

La médecine en Israël est une des plus spécialisée au monde. Les dépenses globales de santé en pourcentage du Produit National Brut placent Israël en septième position entre l'Allemagne et le Japon, derrière les Etats Unis, la Suède, la France et le Canada.

La loi de Santé publique, entrée en vigueur en 1995 accorde à tout citoyen israélien quelque soit son âge et son état de santé une couverture médicale de base et la liberté de choisir librement sa Caisse-maladie.

Rappelons qu'en Israël fonctionne quatre Caisses-maladie : la Clalit, la Léoumit, la Méhouédet et la Maccabi. Elles assurent les soins de base accordés aux malades, mais les cotisations prélevées sont versées à l'Assurance Nationale qui centralise le budget et assure les frais en cas d'hospitalisation.

Israël compte 259 hôpitaux dont seule une partie d'entre eux est gérée par le ministère de la Santé, les autres sont gérés par les municipalités, les Caisses-maladie ou de façon privée.

Ces hôpitaux comptent également des hôpitaux psychiatriques, des centres de convalescence et des maternités.

Certains soins pour la santé mentale sont dispensés dans les centres de médecine familiale (« tahana lé briout ha mishpaha », anciennement nommés « tipat halav ») et sont administrés par le ministère de la Santé en collaboration avec les municipalités.

Il existe également des centres de soins pour la santé mentale (tahana lé briout a néfesh). Il est important de savoir que les autorités locales sont responsables des services de santé en milieu scolaire.



La demande en infirmières se fait sentir dans tous les secteurs du système de santé.

Les infirmières diplômées peuvent se faire recruter dans les dispensaires des Caisses-maladie, dans les hôpitaux, dans les écoles, les centres de médecine familiale, les centres de santé mentale, les cliniques des kibboutzim ainsi que dans tous les centres de soins privés.

A noter : pour en savoir plus sur le système de santé en Israël consultez notre brochure gratuite intitulée « les services de santé en Israël » que vous pourrez commander auprès de notre Département des Publications en français.

Voir adresse et fax en fin de brochure.

Cette brochure n'a qu'un caractère indicatif. En cas de non conformité entre les données publiées ici et les renseignements fournis lors de vos démarches auprès des organismes concernés seuls ces derniers ont force de loi.



Processus d'intégration dans la profession

Il se déroule en trois étapes:

1. Etude de l'hébreu: oulpan "classique" (5 mois) complété par un oulpan spécialisé dans la terminologie médicale (environ 3 mois).
2. Reconnaissance du diplôme de l'étranger par le ministère de l'Education
3. Obtention du permis d'exercer du ministère de la Santé: Examen obligatoire pour toute infirmière (spécialisée ou non) qu'elle soit nouvelle immigrante ou israélienne diplômée d'une école d'infirmières israélienne.

Reprenons plus en détails chacune de ces 3 étapes:

1. Etude de l'hébreu:

a. Oulpan

Il nous faut insister sur l'importance de l'apprentissage de l'hébreu durant l'oulpan comme partie intégrante du processus d'intégration. L'acquisition de la langue facilitera votre intégration dans plusieurs domaines que ce soit pour les problèmes de la vie courante, pour entreprendre des démarches administratives ou encore dans la recherche d'un emploi.

Dès votre arrivée vous devrez vous inscrire à un oulpan (*aleph*) : il fonctionne en général 5 matinées par semaine (mis à part vendredi et samedi matin) et dure 5 mois.

Si vous effectuez l'oulpan avant que ne se soient écoulés 18 mois depuis votre date d'alya, cet oulpan sera gratuit.

Un bon niveau d'hébreu est exigé dans cette profession et les infirmières doivent être à même de rédiger des rapports médicaux en hébreu, de même qu'elles doivent savoir communiquer avec les patients dont elles ont la charge.



Comme nous le verrons plus loin dans le texte, les infirmières ayant un diplôme de l'étranger devront se soumettre à un examen pour obtenir le permis d'exercer.

Le ministère de l'Intégration organise un *oulpan* professionnel de préparation à cet examen d'une durée de trois mois environ. Il s'agit d'un cours de terminologie pour les professions médicales.

b. Cours de terminologie pour les professions médicales et de préparation à l'examen.

Ce cours vient en complément de l'*oulpan aleph*. Pour pouvoir s'y inscrire il faut au préalable avoir terminé l'*oulpan aleph*. Avant l'inscription il vous faudra passer un examen de niveau en hébreu afin d'établir votre niveau de connaissance de la langue.

Si vous avez réussi à cet examen vous pourrez alors vous inscrire à ce cours. Il dure en général 3 mois et s'organise une fois inscrit un nombre suffisant de candidats (environ 25 personnes).

- Ce cours est principalement consacré à l'étude de la terminologie médicale en hébreu, ainsi qu'à l'étude du matériel médical utilisé en Israël et à la connaissance du système médical en Israël.

Pour plus de renseignements sur ce cours veuillez vous adresser à la fin de votre *oulpan aleph* à votre conseillère en intégration, *yoetset klita*, qui vous informera des stages de terminologie professionnelle concernant les professions médicales et paramédicales.



2. Processus de reconnaissance des diplômes:

Le ministère de l'Education nationale est l'organisme en charge pour la reconnaissance des diplômes de l'étranger, il possède un département pour la reconnaissance de ces diplômes, *a liska le arakhat téarim akademin ve diplomot mi houl*.

Cette démarche de reconnaissance de diplômes peut prendre plusieurs mois. Il vous est donc conseillé de faire traduire vos diplômes en hébreu avant de vous présenter à ce bureau et d'en faire certifier conformes par acte notarié les traductions.

Ci-dessous la liste des documents demandés:

- Présenter l'original du diplôme et sa photocopie certifiée conforme, de même que sa traduction en hébreu certifiée conforme par acte notarié.
- Dans le cas où vous ne pourriez fournir l'original de votre diplôme, il vous faudra demander une "lettre de reconnaissance", *mikhtav zakaout*, de l'établissement où vous avez obtenu votre diplôme.
- date de l'inscription aux études, date de commencement des études, date de fin d'études et d'obtention du diplôme, le tout traduit et certifié conforme.
- la transcription des cours suivis et le crédit des unités de valeur obtenues, traduits et certifiés conformes.
- diplômes obtenus avant les études (dont le bac)
- se munir de sa carte d'identité israélienne, *téoudat zéout*
- en cas de changement de nom, présenter une photocopie de l'acte de mariage ou une déclaration de changement de nom.

Il est possible que le ministère vous demande de laisser vos diplômes originaux et il se chargera de vous les renvoyer.



3. Obtention du permis d'exercer examen obligatoire

Depuis 1995, le ministère de la Santé israélien exige des infirmières diplômées de l'étranger de passer un examen pour l'obtention du permis d'exercer.

Cet examen comprend deux niveaux :

- examen pour les infirmières, *ahot maassite*
- examen pour les infirmières spécialisées, *ahot moussmékhète*

L'examen pour les infirmières, *ahot maassit* pourra être passé dans les langues suivantes: anglais, français, espagnol et russe. Mais pour pouvoir le passer dans votre langue maternelle vous devez auparavant passer un examen de niveau d'hébreu. Si vous le réussissez, vous pourrez alors vous présenter à l'examen dans votre langue. Il existe deux sessions dans l'année pour l'examen, en général au printemps et en automne.

Pour plus de détails sur le contenu de l'examen, il faut s'adresser au département des infirmières du ministère de la Santé, (*makhleket a sioud chel misrad a briout*).

Voir adresses et numéros de téléphone en fin de brochure.

Il est vivement recommandé de suivre un oulpan d'hébreu de 5 mois avant l'examen qui peut être suivi par un oulpan de terminologie médicale qui dure en général 3 mois.

Il sera demandé des frais d'inscription à l'examen.

Documents nécessaires en vue de l'inscription à l'examen:

Avant de se présenter à l'examen pour l'obtention du permis d'exercer vous devrez constituer un dossier d'inscription auprès du ministère de la Santé et présenter les attestations et documents suivants :

- photocopie de la carte d'identité, *téoudat zéout*



et s'il y a lieu attestation du changement de nom pour la femme mariée

- photocopie de la carte d'immigrant, *téoudat olé*
- photocopie du bac
- photocopie du diplôme d'infirmière
- photocopie des documents attestant l'expérience acquise à l'étranger ainsi que la photocopie de la carte de travail
- photocopie du permis d'exercer dans le pays d'origine
- extrait du casier judiciaire délivré par la police.
- attestation de fin d'oulpan.
- attestation de changement de nom s'il y a lieu.

A noter !

Ici, les originaux sont à présenter, seules les photocopies sont remises.

La traduction en hébreu (faite à vos frais), des documents et diplômes, doit être certifiée conforme par acte notarié.

Il est possible de repasser l'examen plusieurs fois.

Débouchés

Nombreuses sont les possibilités d'embauche pour les infirmières détentrices du permis d'exercer, notons en autres :

- Les hôpitaux
- Les dispensaires de santé familiale, *tahana lé briout a michpaha*
- Maguen David Adom
- Services de santé scolaire
- Services de santé mentale
- Caisses maladie
- Maisons de retraite
- Hôpitaux psychiatriques
- Centres de rééducation...

L'infirmière peut également exercer de façon privée, ou semi-privée en accord avec une caisse maladie.



Comment trouver du travail ?

Il est conseillé de s'adresser à :

L'office de l'emploi du ministère du Travail

L'office de l'emploi met en contact employeurs et employés. Pour vous y inscrire, veuillez vous munir de tous vos diplômes et de leurs traductions ainsi que de votre permis d'exercer israélien, n'oubliez pas d'emporter également votre carte d'immigrant et votre carte d'identité israélienne. Des centres de ce type fonctionnent dans tout le pays.

Voir adresses en fin de brochure.

Le Syndicat national des infirmières, *histadrout a akhim vé a hayot*

Il est vivement conseillé de vous inscrire à ce syndicat qui défendra vos intérêts en matière d'emploi et de conditions de salaire.

Le ministère de la Santé (Département des infirmières)

Il envoie sur simple demande écrite, ou remet lors d'une de vos visites, la liste des hopitaux et des centres de santé du pays.

Les différentes associations de nouveaux immigrants

L'association des nouveaux immigrants francophones originaires de France et d'Afrique du Nord (UNIFAN) vous mettra en contact avec des infirmières francophones qui vous feront bénéficier de leur expérience en matière d'intégration professionnelle.

L'association des immigrants venus de Belgique (OBI); l'association pour l'encouragement à l'alya AMI; l'Association des volontaires francophones, HAMITSIM, ainsi que l'association LEAVI pourront également vous aider.

Veuillez consulter leurs adresses et leur site en fin de brochure.



Les journaux israéliens: et la rubrique des petites annonces. (Supplément spécial le vendredi consacré aux offres et demandes d'emploi).

Les journaux de langue française: Jérusalem post, le petit hebdo, l'Enjeu, Israël magazine etc...

Mais aussi les relations, les amis, le bouche à oreille...



Conditions de travail

Conditions de travail et salaire sont fixés pour la fonction publique par les conventions collectives.

Le secteur privé s'aligne en général sur la fonction publique mais salaires et promotion peuvent être discutés entre l'employeur et l'employé.

La semaine de travail d'une infirmière est au moment de la rédaction de cette brochure de 40 heures par semaine (36 dans les hôpitaux) pour un emploi à temps complet, mais il est possible de trouver un emploi à temps partiel.

La sécurité de l'emploi est assurée par le poste, *teken*, et la titularisation, *kviout*, qui assurent bon nombre d'avantages sociaux (voir plus loin).

Salaire

Il est déterminé en fonction de l'échelon, de la nature du poste, des responsabilités et de l'ancienneté (les années de travail à l'étranger sont généralement prises en compte).

Le salaire est également fonction du diplôme obtenu et de la spécialisation (s'il y a lieu).

Rappelons que les nouveaux immigrants bénéficient durant trois ans d'une exemption dégressive de l'impôt sur le revenu.

Salaire de base:

Il est calculé en fonction d'accords conclus entre: le Syndicat des infirmières, le Trésor public et le ministère de la Santé.

Avantages sociaux

Fixés par les conventions collectives, ils s'ajoutent au



salaire.

Ils comprennent: frais de transport (sur la base d'une carte mensuelle de libre circulation), abattement de téléphone, prime annuelle d'habillement, prime annuelle de vacances, dans certains cas et suivant l'échelon: frais de déplacement et indemnité voiture.

Comme partout ailleurs, le salaire d'une infirmière n'est pas très élevé, dans les hôpitaux les gardes de nuit, de jours de fêtes et de samedi permettent d'en relever le montant.

Congés

Les fêtes juives: Rosh Achana (2 jours), Yom Kippour, Souccot (1er et dernier jour), Simhat Torah, Pessah (1er et dernier jour), Chavouot, ainsi que le jour de l'Indépendance sont fériés. Mais bien sûr, les infirmières peuvent avoir à faire une garde durant les fêtes.

Le nombre des congés annuels obligatoires et payés varie entre 12 et 28 jours ouvrables selon l'ancienneté et les services.

Congés maladie

Environ 2 jours ouvrables par mois. Les mères qui travaillent ont droit à 6 à 8 jours par an (suivant les accords salariaux) pour la surveillance d'un enfant malade âgé de moins de 15 ans.



Etudes d'infirmières en Israël

Il existe en Israël 4 filières d'études:

- A. la filière universitaire sanctionnée par une licence (B.Nursing)
- B. la filière des écoles d'infirmières délivrant un diplôme d'Etat
- C. La filière de recyclage: réservée aux titulaires d'une licence dans un autre domaine d'études et qui désirent se recycler dans l'infirmierie.
- D. La filière pour femmes mariées.

Reprenons les dans le détail:

A. La Licence d'infirmière délivrée par les universités, en collaboration avec les hôpitaux universitaires.

Durée des études 4 ans.

Conditions d'acceptation:

- être titulaire du bac israélien ou de son équivalent à l'étranger
- passer le test psychométrique et atteindre le niveau exigé par les instituts d'études
- dans certains cas passer avec succès l'entretien individuel, préalable à l'acceptation.

B. Le diplôme d'infirmière d'Etat: délivré par les écoles d'infirmières réparties à travers le pays.

Durée des études 3 ans.

Conditions d'acceptation:

- être titulaire du bac israélien ou de son équivalent à l'étranger
- passer(ou non) le test psychométrique ou suivant l'école, l'examen d'entrée exigée par celle-ci.
- passer avec succès l'entretien individuel



Les titulaires du diplôme d'Etat pourront si elles le désirent compléter leurs études pour l'obtention du diplôme universitaire (la licence ou BA) en s'inscrivant pendant une année dans l'une des universités délivrant ce diplôme.

C. La filière de recyclage: les personnes titulaires d'une licence dans un autre domaine que l'infirmierie et désireuses de se recycler pourront suivre les cours d'une école d'infirmière durant deux ans et obtenir ainsi le diplôme d'infirmière.

D. Les femmes mariées intéressées à suivre des études d'infirmières pourront accéder à une formation durant 4 ans, basée sur des cours du soir et délivrant le diplôme d'infirmière d'Etat.

Quelle que soit la filière adoptée, une fois le diplôme obtenu, les infirmières israéliennes au même titre que les infirmières immigrantes diplômées de l'étranger auront à passer l'examen du ministère de la Santé en vue de l'obtention du permis d'exercer.

Pour les trois premières filières, les jeunes immigrants pourront recevoir l'aide de l'Office des étudiants (lire chapitre suivant) s'ils répondent aux critères d'acceptation.



L'Office des étudiants, *minhal a stoudentim*

L'Office des étudiants est un organisme dépendant à la fois du ministère de l'Intégration et du département de l'Alya de l'Agence juive, il est responsable de la prise en charge des étudiants nouveaux immigrants.

Son rôle:

- Financement des études (jusqu'à 3 ans de prise en charge)
- Financement des programmes d'année préparatoire à l'université, *mékhina*, et dans les centres d'apprentissage de l'hébreu, *oulpanim*, pour étudiants.
- Conseil et orientation sur les possibilités d'études en Israël
- Assistance psychologique
- Prêts pour étudiants
- Activités sociales et culturelles

Qui bénéficie de l'aide de l'Office:

- le nouvel immigrant, le mineur de retour, ou le citoyen immigrant, répondant aux critères d'admission.

Conditions:

- Être titulaire du bac israélien ou de son équivalent à l'étranger
- Entamer des études dans les 36 mois qui suivent le changement de statut en nouvel immigrant et les terminer dans les 7 ans et demi qui suivent.

La durée du service militaire ou du service social n'étant pas prise en compte dans cette période de droits.

Remarque: il existe un âge limite de prise en charge suivant le diplôme étudié (BA, master).

Se renseigner.



L'infirmière spécialisée

Après avoir terminé son diplôme et obtenue sa licence d'exercice du ministère de la Santé, l'infirmière pourra suivre une spécialisation dans les domaines suivants:

- Soins intensifs
- Soins intensifs en pédiatrie
- Gériatrie
- Salle d'opération
- Santé publique
- Sage femme
- Psychiatrie et santé mentale
- Urgences
- Oncologie
- Néphrologie
- Dialyse

Les cours durent en général une année, pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous adresser au département des infirmières du ministère de la Santé.



Liste des écoles préparant au diplôme d'infirmières et reconnues par le ministère de l'intégration pour l'attribution de l'aide de l'Office des étudiants aux nouveaux immigrants.

A. Filière universitaire (4 ans) pour l'obtention de la licence

Ecole d'inf. H. Zold
(Université Hébraïque)
BP 1200 02-6777141
Jérusalem 91120

Ecole d'inf. Hôp. Assaf Harofé,
(université hébraïque)
Tsrifin 08-97779470

Ecole d'inf. Hôp. Kaplan,
BP 1,
Rehovot 08-9441242

Ecole d'inf. centre Médical Shiba,
(université de Tel-Aviv)
Tel-Hachomer 03-5302580

Ecole d'inf. Dina,
cent. Med. Rabin,
(université de Tel-Aviv)
Petakh Tikva 03-9377737

Ecole Wolfson,
Tel Guiborim
(Université de Tel-Aviv)
BP 5 Holon 58100 03-5028359



Ecole Shoenbrum, Centre méd.
17 rue H. Szold 03-6973549
Ikhilov (université de Tel-Aviv)

Ecole d'inf., Fac de médecine
BP 653 08-6477736
Recanati (Univers. Ben Gourion)
Beerchéva

Ecole Spencer, Centre méd. Rambam
rue Efron 04-8249136
(Université de Haïfa et du Technion)
Haïfa 31096

Ecole d'inf. Mathius, Hôpital Hillel Yaffé
BP 163
Hadera 38100 04-6304367

**Filière de 3 ans, préparant au diplôme d'infirmière
diplômée d'Etat, a hot moussmekhet.**

Ecole d'inf. Barzilaï, Ashkelon
centre médical Barzilaï
(université de Bar Ilan)
Ashkelon 78306 08-6745800

Ecole d'inf, Hôpital Shaaré Tsedek
BP 3235
(Université de Bar Ilan)
Jérusalem 91031 02-6666694

Ecole d'inf. Hôpital Ziv
Tsfat (Safed)
Tsfat 13100 04-6494240



Ecole Sherman,
Centre méd ha Emek
Afoula 18101

04-6494240

Ecole Zaïda, Hôpital Rothchild
58 rue Golomb
Bnei Tsion
Haïfa 33395

04-8359717

Ecole d'inf., Hôpital Laniado
Kyriat Tsanz
Netanya 42150

09-8609264

Ecole d'inf. Meïr
Kfar Saba

09-7472589



Adresses et téléphones utiles

Adresse	Téléphone/Fax
---------	---------------

Ministère de l'Intégration
www.moia.gov.il
Email: info@moia.gov.il

Bureau central:

2 rue Kaplan
Kyriat Ben Gourion
BP 13061

Tel: 02-675 26 11

Jérusalem 91130

Centre d'informations nationales: 03-973 33 33

Réclamations du public: 02-675 27 65

District de Jérusalem et la région Sud

15 rue Hillel
Jérusalem 94581

02-621 45 55
Fax: 02-622 28 07

Département des publications Téléfax: 02-624 15 85

Office des Etudiants, *minhal a stoudentim*

Département français:
Email: oshritms@moia.gov.il

District de Haïfa et Région Nord:

15 rue Palyam
Haïfa 33095

04-863 11 11
Fax: 04-863 11 10

District de Tel-Aviv et Région Centre:

6 rue Esther ha malka
Tel-Aviv

Tel: 03-520 91 73
Fax: 03-520 91 53



INFIRMIERES 23

Adresse

Téléphone/Fax

District de Beerchéva et du Sud:

Batiment Beit Ochira
31 rue Zalman Chazar
Beerchéva 84105

Tel: 08-626 12 26

Ministère de la Santé

Département des Infirmières, *Minhal a sioud*
www.health.gov.il
2 rue Ben Tabai
Jérusalem 93591

Tel: 02-670 58 52

Syndicat des infirmières

Histadrout a hakhim ve ha akhayot
93 rue Arlozorov
BP 303
Tel-Aviv 61002

Tel: 03-692 13 79

Ministère de l'Education, de la culture et des Sports

Bureau d'évaluation des diplômes de l'étranger
www.education.gov.il
email: diplome@education.gov.il

2 rue Devorah a nevia
Jérusalem

Tel: 02-560 28 63

71 rehov Jabotinsky
Ramat Gan 52544

Tel: 03-693 18 56/7

Organisations des nouveaux immigrants francophones:

UNIFAN : Union des nouveaux immigrants de France
et d'Afrique du Nord
www.unifan.org.il



Adresse Téléphone/Fax

Bureau national:

5 rue a moussakhim

Jérusalem

Tel: 02-679 93 34

Bureaux régionaux:

34 rue Ben Yéhouda

Batiment Migdal a ir, 14ème étage

Jérusalem

Tel: 02-620 25 77

25 derekh Sinaï

Achdod

Tel: 08-856 35 81

2 rue a Histadrout

Beerchéva

Tel: 08-627 84 59

20 rue Y.L. Pérets

Haïfa

Tel: 04-864 25 13

33 rue King George

Tel-Aviv

Tel: 03-629 16 69

11 kikar a atsmaout

Natanya

Tel: 09-882 76 85

Association AMI: Alya et Meilleure Intégration:

25 rue Keren hayessod

94188 Jérusalem

Tel: 02-623 57 88

email: info@ami-israel.org

Fax: 02-623 50 94

**Union des volontaires francophones d'Israël
(HAMITSIM)**

3 rehov Jabotinsky

Natanya

Tel: 052-348 23 25

Site: www.terredisrael.com



Adresse

Téléphone/Fax

Association LEAVI

BP 8785

26 rue Emek Refaïm

91086 Jérusalem

www.leavi.com

Tel: 02-566 04 89

Centre national des étudiants francophones, CNEF

2/39 Rue Ben Yehouda

Jerusalem

email: cnef@jazo.org.il

Tel: 057-7940462

Tel: 02-622 26 25



Liste des publications

Si vous désirez recevoir l'une ou quelques-unes de ces brochures, veuillez cocher dans la liste suivante celle(s) qui vous intéresse(nt).

La brochure vous parviendra gratuitement par la poste.

Publications de base:

- Guide de l'olé
- Intégration, premiers pas
- Conditions générales de l'emploi
- L'éducation en Israël
- Les services médicaux en Israël
- L'immigrant et le service militaire
- Le logement
- Le « Bitouah Léoumi » (Assurance Nationale)
- Apprendre l'hébreu: guide des *oulpanim*
- Retraités
- Information à l'intention des handicapés
- Centre d'orientation professionnelle
- Panier d'intégration, *sal klita*
- Informations à l'intention des élèves nouveaux immigrants
- Sportifs et entraîneurs
- Carte d'Israël
- La fête de *Chavouot* –bilingue
- Inscription à la Caisse-maladie, *koupat holim*
- Conversion: adresses utiles et téléphones
- A qui s'adresser ?
- L'agenda du nouvel immigrant



Conditions d'emploi des:

- Juristes
- Médecins et dentistes
- Enseignants
- Infirmières
- Scientifiques et chercheurs

Etudiants:

- Brochure: Les études supérieures
- Dépliant: les études supérieures en Israël

Journaux et périodiques:

- Journal: "Meida". Informations pour olim.
- Magazine «*Shilouv*»

Veuillez nous indiquer vos coordonnées pour tout envoi:

Nom et prénom

Adresse _____

Code postal _____

Adressez votre demande à notre section française:

Ministère de l'intégration

המשרד לקליטת עלייה

Dépt. de l'Information.

אגף מידע ופירסום

B.P. 13061

רח" הילל, 15

Jérusalem 91130

ירושלים 91130



QUESTIONNAIRE

Cinq minutes de votre temps !

Dans le but d'améliorer notre service, nous vous serions gré de bien vouloir répondre au questionnaire suivant.

1. Où avez vous reçu notre brochure?

A l'aéroport Au ministère de l'Intégration Autre (précisez)

2. Cette brochure vous a-t-elle fourni l'information nécessaire (note de 1 à 5)

1 2 3 4 5

3. Veuillez noter de 1 à 5 (5 étant la note la plus élevée) la qualité de la brochure :

Clarté du texte 1 2 3 4 5

Niveau d'explication suffisant 1 2 3 4 5

Conception graphique (design) 1 2 3 4 5

Utilisation pratique 1 2 3 4 5

Les informations de ce questionnaire resteront anonymes et serviront à des fins statistiques internes au ministère, merci de bien vouloir y répondre.

Profession _____ sexe M F Age _____

Pays d'origine _____ Date d'alya _____

Adresse _____ Date _____

Veuillez adresser ce questionnaire à l'adresse suivante:

Ministère de l'intégration	המשרד לקליטת עלייה
Dépt. de l'Information.	אגף מידע ופירסום
B.P. 13061	רח" הייל, 15
Jérusalem 91130	ירושלים 91130



COMMUNIQUE A L'INTENTION DES INFIRMIERES FUTURES IMMIGRANTES

ATTENTION!

Le ministère de la Santé communique qu'à partir de septembre 2009, toute infirmière qui n'est pas infirmière spécialisée ne pourra pas passer l'examen pour le permis de travail et ne sera pas reconnue comme telle en Israël, si elle désire travailler comme infirmière spécialisée, elle devra compléter ses études.

Afin de faciliter l'intégration des infirmières se trouvant déjà dans le pays, le dernier examen pour obtenir le permis d'exercer aura lieu en octobre 2009.

